



A Poitiers Le 24 août 2020

La Principale

Aux

Parents d'élèves

PROTOCOLE SANITAIRE – SEPTEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant a fait sa rentrée au collège Henri IV. Cette année, c'est une rentrée un peu particulière avec la crise sanitaire. Depuis la réouverture des établissements scolaires en mai 2020, nous appliquons les protocoles sanitaires de l'Education Nationale, déclinés au niveau local avec le département de la Vienne.

Les prescriptions de ce protocole ont été émises par le Ministère de solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé Publique.

Votre rôle est essentiel dans l'application de ces règles pour la santé de tous.

Je vous demande donc de bien vouloir reprendre avec vos enfants les différents points ci-dessous qui lui seront aussi expliqués en classe par les professeurs.

1. **Les gestes barrières** : ils sont appliqués en permanence, partout et par tout le monde.



2. **Le port du masque** est obligatoire de l'arrivée à la sortie du collège, à tous moments, dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Vous devez fournir à votre enfant deux masques par jour avec un sachet plastique pour le changement à la mi-journée. Attention : l'accès au collège ne pourra se faire qu'avec un masque.



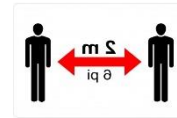
3. **Le lavage des mains** se fait avec de l'eau et du savon ou du gel hydro alcoolique. Il doit être réalisé un minima :

- *à l'arrivée dans l'établissement
- *avant chaque repas
- *après être allé aux toilettes
- *le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile





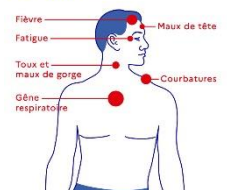
4. **La distanciation physique** : dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.



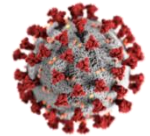
Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

5. **Le rôle essentiel des parents** : vous devez vous engager à ne pas mettre votre enfant au collège en cas de fièvre (38°C ou plus, ou en cas de symptômes évoquant la covid 19 pour l'élève ou dans la famille, en cas de test positif dans la famille ou personne identifiée cas contact . Si 'est le cas, vous devez prévenir sans délais le collège qui vous mettra en contact avec le médecin scolaire.

QUELS SONT
LES SIGNES ?



6. **La procédure lors de la survenue d'un cas**. Si votre enfant ou quelqu'un de la famille est testé positif, vous devez informer l'établissement. Si votre enfant a été en contact avec un cas positif au collège, vous serez informé par l'établissement qui vous indiquera la procédure à suivre.



7. **L'accès à l'établissement : le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du collège (extérieur et intérieur), ainsi que le lavage des mains et la distanciation physique d'au moins un mètre**. Afin de pouvoir vous accueillir dans le respect du protocole et au vue de la superficie des différents bureaux : vie scolaire, CPE, secrétariat, intendance, direction, vous devez prévenir par téléphone de votre venue.

8. **Restauration** : la restauration fonctionne normalement avec des plats chauds.

Sachant compter sur votre étroite collaboration pour expliquer à votre enfant l'importance du respect de ce protocole, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Principale

S. LENOIR